

## Quatre libertés pour partager son travail et ses oeuvres

Dans les années 1970, des développeurs décident de partager leur travail. Ce qu'ils avaient développé pour eux, serait utile à d'autres. Les logiciels libres débutaient. Depuis, le mouvement s'est développé et a donné naissance à de nombreux logiciels. Des licences spécifiques ont été créées car le copyright existant se trouvait peu compatible avec le libre. Le contraire d'un logiciel libre est un logiciel propriétaire.

Les logiciels libres se définissent par **quatre libertés**

On peut comparer à un gâteau et sa recette

## 0 - Liberté d'UTILISER le logiciel

Vous avez le droit d'utiliser le logiciel comme bon vous semble. Il n'y a pas de restriction d'usages, de jeton, de clé, de date butoir, de versions obligatoires.



Vous pouvez manger votre gâteau avec les doigts ou avec une fourchette, par petit bout ou tout le gâteau d'un seul coup, commencer le dimanche et finir dans la semaine. C'est vous qui choisissez.

## 1 - Liberté de COPIER le logiciel

Vous pouvez dupliquer et diffuser le logiciel autant de fois que nécessaire. Vous n'êtes pas limité dans le nombre de licences installées. Vous pouvez installer votre logiciel préféré chez votre grand-mère, votre tonton, vos amis...



Vous pouvez en faire pour tout votre quartier

## 2 - Liberté d'ÉTUDIER le logiciel

Vous avez accès au code source, utile pour les développeurs.

Permet de comprendre le fonctionnement, de réutiliser une partie du développement, de décrypter les formats d'échange utilisés, de recompiler le programme pour le faire fonctionner sur un autre matériel.



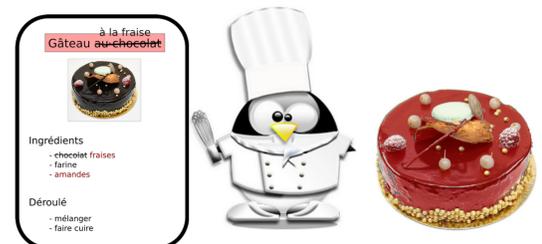
La recette est prévue pour quatre, mais vous avez invité des amis.

Lire la recette vous permet d'adapter les proportions et de faire un gros gâteau pour vos amis gourmands.

## 3 - Liberté de MODIFIER le logiciel

L'accès aux sources permet la modification du programme.

Cette liberté est fondamentale pour rester indépendant des choix d'un éditeur qui peut avoir des contraintes ou des intérêts éloignés des vôtres.



Le pâtissier peut préférer le chocolat, il a une plantation en Amérique latine, mais vous préférez les fraises de votre jardin.

Il y a souvent confusion entre libre et gratuit. Un logiciel libre est presque toujours gratuit, un logiciel gratuit n'est pas forcément libre. Certains éditeurs fournissent une version gratuite d'un logiciel, et d'autres versions payantes. La version gratuite de base peut être libre, il s'agit alors pour l'entreprise de se rémunérer sur des versions plus complexes. Mais la version gratuite peut ne pas respecter les 4 libertés. Il s'agit alors d'une pratique commerciale, la version gratuite proposant alors peu de fonctionnalités et n'étant là que pour vous faire acheter la version complète.